

**ABSENCE D'OBSERVATIONS
DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE
ENVIRONNEMENTALE
NOUVELLE AQUITAINE**

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Nouvelle Aquitaine, saisie le 14 juin 2019, n'a pas émis d'avis dans le délai de l'Autorité environnementale (2 mois) concernant le dossier suivant :

**Centre de tri, de transit et de regroupement de déchets
d'activités économiques/CHIMIREC DELVERT Société à
ORADOUR SUR GLANE**

Cette information a été publiée le 20 août 2019 sur le site Internet de la MRAe Nouvelle Aquitaine et est consultable en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-r303.html>

Un extrait en est reproduit ci-dessous :

Centre de tri, de transit et de regroupement de déchets d'activités économiques / CHIMIREC DELVERT Société, à Oradour-sur-Glane (87)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement (Haute-Vienne)

2019APNA122 / P-2019-8443

Absence d'avis du 20 août 2019